



INFO

INFLUENZA AVIAIRE



**NOUS SOMMES TOUS
CONCERNÉS !**

PASSAGE AU NIVEAU DE RISQUE ÉLEVÉ SUR TOUTE LA FRANCE

**Vous avez des poules ou des oiseaux d'ornement,
pour les protéger de la grippe aviaire et protéger
les éleveurs de volailles, il convient de :**

- Confiner vos volailles, les mettre dans votre jardin d'hiver ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- Surveiller régulièrement vos poules, pigeons et autres oiseaux ;
- Vous faire connaître en mairie ou par télédéclaration

**En cas de mortalité anormale,
rapprochez-vous de votre mairie ou
de votre vétérinaire.**

Adoptons chacun les bons gestes !



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE